

Informations de base	
<p>2022/2969(DEA)</p> <p>DEA - Procédure d'acte délégué</p> <p>Certaines catégories d'animaux et de biens exemptées des contrôles officiels aux postes de contrôle frontaliers, des contrôles spécifiques des bagages personnels des passagers et de petits envois de biens expédiés à des personnes physiques, qui ne sont pas destinés à être mis sur le marché. Rectification de certaines versions linguistiques de l'annexe III</p> <p>Complétant 2013/0140(COD)</p> <p>Subject</p> <p>3.10.08 Police sanitaire animale, législation et pharmacie vétérinaire 3.10.10 Alimentation, législation alimentaire 6.20.02 Contrôle des exportations/importations, défense commerciale, obstacles au commerce</p>	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur

Acteurs principaux				
Parlement européen	Commission au fond		Rapporteur(e)	Date de nomination
	ENVI	Environnement, santé publique et sécurité alimentaire		
	Commission pour avis		Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	AGRI	Agriculture et développement rural (Commission associée)		

Événements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé
23/11/2022	Publication du document de base non-législatif	C(2022)08349	
23/11/2022	Période initiale pour l'examen de l'acte délégué 2 mois		
14/12/2022	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
14/12/2022	Annonce en plénière de la saisine des commissions associées		
31/01/2023	Pas d'opposition à l'acte délégué par le Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2022/2969(DEA)

Type de procédure	DEA - Procédure d'acte délégué
Sous-type de procédure	Examen d'un acte délégué
Modifications et abrogations	Complétant 2013/0140(COD)
État de la procédure	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur
Dossier de la commission	ENVI/9/10751

[Portail de documentation](#)

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif	C(2022)08349	23/11/2022	